

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 5 décembre 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Laroche donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi  
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Grandin

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Derkaoui, Mme Abomangoli, Mme Capanema, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme

-----



## Délibération n° 03-03 du 5 décembre 2019

### DÉCLARATION D'ENGAGEMENT À CONTRIBUER À LA STRATÉGIE D'ADAPTATION DU BASSIN SEINE-NORMANDIE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET CONVENTION DE MANDAT POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS À CONCLURE ENTRE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE ET LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS.

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu le XIe programme eau et climat de l'Agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu la délibération n° III du 28 mars 2019 relative aux aides financières de l'Agence de l'eau Seine-Normandie au titre de son XIe programme,

Vu le budget départemental,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE les objectifs et le contenu de la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer la déclaration d'engagement annexée à la présente délibération pour l'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie ;



- APPROUVE la convention de mandat, dont projet ci-annexé, relative à l'instruction des demandes, la liquidation et le paiement des aides par le Département ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer la convention de mandat relative à l'instruction des demandes, la liquidation et le paiement des aides par le Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

*M. Bedreddine, M. Molossi*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*